



Prévention :

La prévention est aujourd'hui le facteur clé pour rester chez soi le plus longtemps possible.

L'Abrapa s'inscrit fortement dans cette démarche et vous propose des actions de prévention collectives sous forme d'ateliers :

- Maison à jouer
- Mémoire en jeu
- Vitalité et gourmandise
- Bien-être
- Happy tab'

Envie d'en savoir plus sur les autres services de l'Abrapa ?

- › Portage de Repas
- › Téléassistance « Bip Tranquille »
- › Transport Accompagné

Née à Strasbourg, l'Abrapa est la plus ancienne et la plus importante association d'aide et services à la personne dans le Bas-Rhin. Depuis 2017, elle se développe désormais sur d'autres territoires dans le prolongement de ses valeurs historiques.

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h00



SAAD
SSIAD
PREVENTION

VOUS & VOS PROCHES

Aide et Soins à Domicile, notre expertise vous accompagne...

L'ÉTHIQUE
ASSOCIATIVE
À VOTRE
SERVICE !



www.abrapa.asso.fr
02 38 44 69 63

Espace Agora

59 avenue de Vendôme 45190 Beaugency

contact.loiret@abrapa.asso.fr

 www.facebook.com/abrapaofficiel/



L'Abrapa vous accompagne chez vous pour faciliter votre quotidien.

Nos équipes vous proposent une évaluation personnalisée à domicile et des interventions adaptées à vos besoins.
L'Abrapa vous garantit des professionnels qualifiés, la continuité de service et la coordination entre les intervenants.

SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile) :

POUR QUI ? Les personnes de plus de 60 ans et des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique*.

POUR QUOI ? Des aides soignantes et des infirmières libérales interviennent pour des soins infirmiers, d'hygiène et de confort.

COMMENT ? Sur prescription médicale à raison d'au moins 5 interventions par semaine. Le service intervient 7 jours/7.

COMBIEN ? Financement à 100 % par la Sécurité Sociale.

SAAD (Service d'Aide et Accompagnement à Domicile**) :

POUR QUI ? Les personnes de plus de 60 ans, les personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique et les actifs.

POUR QUOI ? Des aides à domicile qualifiées interviennent en fonction des besoins pour l'entretien du cadre de vie et du linge, l'aide à la toilette, les repas, les courses, l'accompagnement à la vie sociale (sorties, rendez-vous, loisirs...), la stimulation de la mémoire.

COMMENT ? Le service intervient 7 jours/7.

Mission associative :

Depuis 1961, l'Abrapa, Association d'aide et services à la personne s'engage pour répondre aux besoins de chacun.

Petite Enfance, Soutien à domicile, Solutions d'hébergement : des services évolutifs et adaptés à toutes les étapes de la vie.

« Choisir l'Abrapa c'est opter pour le professionnalisme d'une association humaine et bienveillante dont la mission est reconnue d'utilité publique. »

Coordination entre les 2 services

- Simplicité
- Complémentarité
- Évaluation conjointe
- Actions de prévention

* Renseignez-vous sur les secteurs desservis par l'Abrapa au 02 38 44 69 63
** Arrêté d'autorisation du 24.08.2017
*** Allocation Personnalisée Autonomie (APA) ou Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

COMBIEN ? Financement possible en fonction de la situation (caisses de retraite, APA ou PCH***).
Crédit d'impôts de 50 % des frais engagés selon la réglementation en vigueur.

